



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Nantes Saint-Nazaire

Question écrite n° 57836

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la dangerosité de la traversée des trains TGV et TER quotidiennement, entre Nantes et Saint-Nazaire, de la raffinerie de Donges. Il lui demande s'il peut préciser les initiatives prises pour créer une autre voie ferroviaire évitant cette traversée.

Texte de la réponse

La voie ferrée Nantes-Saint Nazaire traverse le site de la raffinerie Total à Donges. Les règles de sécurité propres à une installation classée sont respectées au sein de la raffinerie. Toutefois, la densité du trafic ferroviaire et les projets d'agrandissement de la raffinerie nécessitent une réflexion spécifique sur ce site. Le préfet de région a donc lancé, en juillet 2009, l'étude de faisabilité technique d'un contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges, dont les conclusions devraient être rendues d'ici à la fin de l'année. Ce site concentre un nombre certain de difficultés d'ordre urbanistique, écologique (zone humide) ou industrielle (deux sites classés SEVESO et un site de stockage de matières dangereuses de l'armée) qui rendent le projet particulièrement complexe. En parallèle, les réflexions qui permettront l'élaboration du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la zone, pourront également permettre de préciser les enjeux et les mesures à prendre pour réduire la dangerosité du site. L'aboutissement de ces deux réflexions permettra d'avancer plus concrètement sur le projet de contournement ferré de la raffinerie de Donges.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57836

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2009, page 8360

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 397